

Discours de Son Excellence M. Takehiro Kano  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Délégué permanent du Japon auprès de l'UNESCO

Soirée japonaise – 23 juin 2026

Son Excellence Madame Irina Bokova, la 10<sup>e</sup> directrice générale de l'UNESCO,

Madame Lidia Brito, Sous-Directrice générale chargée de la Priorité Afrique et des relations extérieures

Excellences, Chers Collègues,

Chers compatriotes japonais résidant à Paris,

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à cette Soirée japonaise.

Avant-hier, il y a 75 ans, le 21 juin 1951, la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, alors réunie au Siège de l'Organisation situé avenue Kléber, décidait d'admettre le Japon au sein de l'Organisation. Après avoir exprimé sa profonde gratitude pour cette décision, le représentant japonais, M. MAEDA Tamon, ancien Ministre de l'Éducation, se rendit à Londres afin de signer l'Acte constitutif de l'UNESCO. Le 2 juillet, il déposa l'instrument d'acceptation du Japon, en faisant ainsi un membre à part entière de l'UNESCO à compter de cette date.

Cette adhésion n'aurait toutefois pas été possible sans le formidable élan citoyen qui s'était développé au Japon. Dès 1947, inspirés par

l'esprit de l'Acte constitutif de l'UNESCO, de nombreux citoyens et des éducateurs japonais entreprirent de promouvoir ses idéaux, notamment celui de construire les défenses de la paix dans l'esprit des femmes et des hommes. C'est ainsi qu'à Sendai fut créée la première association UNESCO privée au monde.

L'adhésion du Japon à l'UNESCO a précédé à la fois l'entrée en vigueur du Traité de paix de San Francisco, qui permit au pays de recouvrer son indépendance, et son admission à l'Organisation des Nations Unies, réalisée cinq ans plus tard, en 1956. L'UNESCO fut donc la toute première enceinte internationale grâce à laquelle le Japon a pu renouer avec la communauté internationale de l'après-guerre.

Comme vous le savez certainement, nous avons organisé depuis l'année dernière une série d'événements pour commémorer ce 75e Anniversaire. Nous arrivons aujourd'hui à l'étape finale de ce programme commémoratif.

A cet égard, je souhaiterais saisir cette occasion pour exprimer ma plus profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui, depuis l'an dernier, ont contribué à la réussite de ces célébrations. J'adresse tout particulièrement mes remerciements :

- aux Maîtres de Thé de l'Ecole Urasenke, qui ont généreusement accepté d'organiser plusieurs cérémonies du thé ;
- aux jardiniers de la Fédération japonaise des entrepreneurs paysagistes, qui ont assuré avec dévouement plusieurs opérations d'entretien du « Jardin de la Paix », conçu par Isamu Noguchi sur le site de Fontenoy ;

- à l'équipe de l'Association Kura Master, qui nous fait toujours découvrir une remarquable sélection de sakés japonais, éléments de notre patrimoine culturel immatériel ;
- à TBS, l'une des principales chaînes de télévision du Japon, qui a réalisé spécialement pour cette soirée une vidéo mettant en valeur de magnifiques sites du patrimoine mondial à partir d'archives issues de trente années de programmes télévisés ;
- et à l'Ensemble de Taiko de Paris, qui nous a offert aujourd'hui une prestation exceptionnelle.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Vous venez de découvrir une vidéo mettant en lumière soixante-quinze années de partenariat entre le Japon et l'UNESCO. Certaines des premières séquences vidéo et photographies proviennent des archives de l'UNESCO, et ce film a été réalisé par l'équipe du Secrétariat dans le cadre d'un projet que nous soutenons par une contribution volontaire destinée à la numérisation des documents d'archives. Je tiens à remercier chaleureusement le Secrétariat pour l'excellence de son travail.

Depuis son adhésion à l'UNESCO, le Japon n'a cessé d'apporter une contribution constante et résolue à l'Organisation dans l'ensemble de ses domaines de compétence.

Nous sommes également fiers d'avoir vu l'un de nos compatriotes, M. Koïchiro Matsuura, exercer les fonctions de Directeur général de l'UNESCO de 1999 à 2009, devenant ainsi le premier Japonais à occuper ce poste.

Aujourd'hui, le Japon compte 26 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial culturel et naturel, 23 biens sur la Liste du patrimoine culturel immatériel, 9 inscriptions au registre de la Mémoire du Monde, 12 villes sur la Liste des Villes créatives, 11 Géoparcs mondiaux UNESCO, 13 Chaires UNESCO et 1065 écoles sur le Réseau des Ecoles associées de l'UNESCO (ASPnet).

D'ici la fin de cette année, nous pourrions voir de nouvelles inscriptions japonaises reconnues par l'UNESCO. Les candidatures des « Sites archéologiques des anciennes capitales d'Asuka et de Fujiwara » au patrimoine mondial et de la « Calligraphie japonaise » au patrimoine culturel immatériel seront en effet examinées respectivement à Busan, en République de Corée, et à Xiamen, en Chine.

Le mois dernier, à l'occasion de la visite au Japon du Directeur général, le Professeur Khaled El-Enany, la Commission nationale japonaise pour l'UNESCO a organisé à Tokyo un Forum commémorant le 75<sup>ème</sup> Anniversaire des relations entre le Japon et l'UNESCO. Cet événement a réuni des participants issus d'horizons très divers : membres du Gouvernement, parlementaires, représentants du monde académique dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, ainsi que du secteur privé.

Cette rencontre a démontré à quel point les idéaux et l'esprit de l'UNESCO ont été profondément adoptés et portés par un large éventail de citoyens japonais au fil des décennies.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, quatre-vingts ans après sa création, l'UNESCO fait face à des défis sans précédent dans un contexte géopolitique marqué par un affaiblissement du soutien au multilatéralisme et à la coopération internationale.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement indéfectible du Japon en faveur de son partenariat avec l'UNESCO. Afin de répondre efficacement aux défis auxquels nous sommes confrontés, nous sommes prêts à travailler étroitement avec les États Membres et le Secrétariat pour mettre en œuvre de manière concrète et progressive les réformes « UNESCO80 » proposées par le Directeur général.

Dans le domaine de l'éducation, le Japon soutient depuis de nombreuses années les initiatives de l'UNESCO.

À titre personnel, mon premier contact avec l'UNESCO remonte à la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, en 2007, sous la présidence du Directeur général de l'époque, Monsieur Koïchiro Matsuura. L'UNESCO y jouait pleinement son rôle normatif dans le domaine de l'éducation, et le Japon a soutenu activement cette initiative. L'année suivante, lors de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV), nous avons invité Monsieur Matsuura à conduire un dialogue consacré à l'éducation avec les dirigeants africains.

L'Éducation au développement durable (EDD) constitue un autre exemple remarquable de coopération. Depuis plus de vingt ans, le Japon soutient l'action de l'UNESCO en faveur de l'EDD, notamment

dans les petits États insulaires en développement, en contribuant à l'élaboration de politiques éducatives et de programmes d'enseignement. La Conférence mondiale sur l'EDD qui se tiendra au début de l'année prochaine à Nairobi, au Kenya, devrait donner un nouvel élan à cette dynamique.

Plus récemment, la protection du droit à l'éducation des enfants et des jeunes filles dans les zones touchées par les conflits, notamment en Ukraine, à Gaza et en Afghanistan, est devenue l'une des priorités de l'action de l'UNESCO à laquelle le Japon attache une importance toute particulière. Nous saluons le rôle actif et essentiel que joue l'Organisation dans ce domaine.

La science est l'un des piliers de l'UNESCO qui mérite une attention accrue. Le Japon soutient de longue date l'action de l'Organisation dans ce domaine, notamment en matière d'océanographie, d'hydrologie, de technologies émergentes et de réduction des risques de catastrophe.

Au début de ce mois, le Sommet des États insulaires sur les océans s'est tenu à Tokyo. Organisé par la Nippon Foundation en partenariat avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et le Ministère japonais des Affaires étrangères, cet événement a été honoré par la présence de Sa Majesté l'Empereur ainsi que par la participation de dirigeants et de ministres de 35 États insulaires et pays maritimes.

Cette conférence a constitué une occasion exceptionnelle pour la COI de l'UNESCO de démontrer son expertise dans la promotion du

partage des connaissances et de la coopération internationale au service de communautés insulaires plus résilientes.

Le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO joue également un rôle essentiel dans l'avancement des connaissances scientifiques relatives à l'eau. Le Japon demeure pleinement engagé à soutenir l'action de l'Organisation dans les domaines de la gestion durable des ressources en eau et de la prévention ainsi que de la réponse aux catastrophes liées à l'eau.

Les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et les neuro-technologies, constituent également des domaines dans lesquels l'UNESCO a un rôle unique à jouer, notamment en matière de renforcement des capacités en Afrique et dans les petits États insulaires en développement.

Enfin, l'UNESCO a récemment démontré la contribution concrète et irremplaçable qu'elle pouvait apporter dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe naturelle. Le Fonds d'urgence pour les sciences, créé l'année dernière grâce à une contribution volontaire du Japon, a permis à l'Organisation de déployer rapidement une assistance technique dans différentes régions du monde — en Afrique, en Asie, dans les petits États insulaires en développement, au Moyen-Orient et en Amérique latine — afin de faire face à des catastrophes naturelles telles que les inondations, les séismes, les ouragans et les incendies de forêt.

La culture est sans doute le domaine d'action de l'UNESCO le plus largement reconnu au Japon comme ailleurs. Depuis des décennies, le Japon contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel sous toutes

ses formes, en associant assistance financière, transfert de technologies et renforcement des capacités.

Le patrimoine culturel est bien plus qu'un héritage du passé. Il incarne l'histoire, la mémoire et les valeurs des communautés, et constitue un fondement essentiel de notre identité. C'est pourquoi le Japon attache une grande importance aux efforts déployés par l'UNESCO pour protéger et préserver le patrimoine culturel à travers le monde.

Depuis plus de trente ans, le Japon est engagé aux côtés de l'UNESCO dans la restauration et la protection du patrimoine culturel dans les situations de post-conflit. Cette coopération a débuté avec le site d'Angkor, au Cambodge, avant de s'étendre à l'Afghanistan et à l'Irak. Plus récemment, nous avons soutenu les interventions d'urgence de l'UNESCO en Ukraine, au Soudan, au Mali et en Syrie. Nous continuerons à appuyer les efforts internationaux menés par l'UNESCO afin de préserver et de transmettre aux générations futures le patrimoine commun de l'humanité.

Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, la contribution du Japon à travers le Document de Nara sur l'authenticité, élaboré dans les années 1990, continue d'inspirer les réflexions internationales sur la notion d'authenticité du patrimoine culturel. Ces discussions se poursuivent notamment dans le cadre du processus lancé lors de la Conférence de Nairobi l'an dernier sur le patrimoine africain. Elles visent à rendre le système du patrimoine mondial plus universel, plus inclusif et davantage représentatif de la diversité des traditions culturelles du monde.

De même, le Japon est fortement engagé dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La semaine dernière, notre pays a été élu membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le mandat 2026-2030. Nous exprimons notre sincère gratitude à tous les États Membres pour leur confiance et leur soutien, et nous réaffirmons notre volonté de contribuer encore davantage aux travaux de ce Comité.

La promotion de la liberté d'expression, notamment la sécurité des journalistes, l'indépendance des médias ainsi que le pluralisme et la diversité de l'information, constitue l'une des responsabilités fondamentales de l'UNESCO. Le Japon soutient les programmes de l'Organisation visant à garantir la sécurité des journalistes en Ukraine et à assurer l'accès à une information fiable et de qualité en République de Moldova et au Soudan du Sud.

En décembre dernier, j'ai eu l'honneur d'être élu Président du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Nous avons tenu la semaine dernière la 70<sup>ème</sup> session du Bureau du PIDC, qui s'est conclue par des résultats très positifs. En ma qualité de Président du PIDC, je travaillerai en étroite coopération avec les États membres et le Secrétariat afin de permettre à l'Organisation de poursuivre efficacement sa mission essentielle dans ce domaine.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il y a quatre-vingts ans, nos prédécesseurs ont fondé l'UNESCO avec la conviction profonde que les défenses de la paix doivent être construites dans l'esprit des femmes et des hommes. Aujourd'hui, la

mission de notre Organisation revêt une importance plus grande que jamais.

Ce soir, j'ai évoqué les soixante-quinze années de partenariat entre le Japon et l'UNESCO. Mais je suis convaincu que chacun des États membres entretient avec l'Organisation une histoire singulière, façonnée par ses propres expériences, ses aspirations et ses contributions.

L'UNESCO constitue un patrimoine commun dont nous avons collectivement hérité et dont l'avenir est entre nos mains. C'est uniquement grâce à notre engagement commun que l'Organisation pourra continuer à être un phare de paix et de coopération internationale dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information pour les générations futures.

Le Japon est prêt à poursuivre ce travail à vos côtés et à contribuer pleinement à cette mission commune.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.